



6 avril 2023

(23-2440)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

IRLANDE: RÉGLEMENTS DE 2000 RELATIFS AU DROIT D'AUTEUR ET  
AUX DROITS CONNEXES (BIBLIOTHÉCAIRES ET ARCHIVISTES)  
(COPIES DE MATÉRIELS PROTÉGÉS) (S.I. N° 427 DE 2000)

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>IRLANDE</b>
--	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlements de 2000 relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes (bibliothécaires et archivistes) (copies de matériels protégés) (S.I. n° 427 de 2000)
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_8754_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/IRL/23_8754_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Les règlements notifiés désignent les bibliothèques et les archives aux fins de certaines exceptions relatives aux copies de matériels protégés, conformément aux articles pertinents de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (n° 28 de 2000), et établissent les conditions devant être remplies lorsque certaines exceptions de cette nature sont invoquées.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	1 <sup>er</sup> janvier 2001; les règlements ont été signés par le Ministre d'État au département des entreprises, du commerce et de l'emploi le 15 décembre 2000 et précisent qu'ils entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2001, à l'exception des points 4 a) et 6 a), qui entreront en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2001.

---

<b>Autre date</b>	Adoption: 15 décembre 2000
-------------------	----------------------------

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	28 mars 2023
<b>Autres renseignements</b>	Le règlement notifié met en œuvre des éléments de la Loi de 2000 sur le droit d'auteur et les droits connexes (Loi n° 28 de 2000). Voir <a href="#">IP/N/1/IRL/C/3</a> .
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Intellectual Property Unit</i> (Unité de la propriété intellectuelle) <i>Department of Enterprise, Trade &amp; Employment</i> (Département des entreprises, du commerce et de l'emploi)  Courrier électronique: <a href="mailto:trademarks@enterprise.gov.ie">trademarks@enterprise.gov.ie</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.